

En vue de la résolution amiable de tout éventuel litige et conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, un médiateur est à votre disposition.

- **Procédure** : procédure détaillée

Envoyer au préalable une réclamation par courrier ou par mail à mon attention et si dans un délai de 2 mois vous n'obtenez pas satisfaction ou de réponse, alors vous pouvez présenter votre réclamation au médiateur (toute réclamation présentée au médiateur doit être faite dans un délai de 1 an maximum à compter de la réclamation initiale).

- **Coordonnées du médiateur** :

CNPM Médiation : 27 avenue de la Libération 42400 Saint Chamond

Tél. : 09 88 30 27 72

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu